



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL24-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024  
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU  
Lilian BOSSARD  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 12  
Nombre de conseillers présents : 26  
25 à la délibération 12  
27 à partir de la délibération 13  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 12

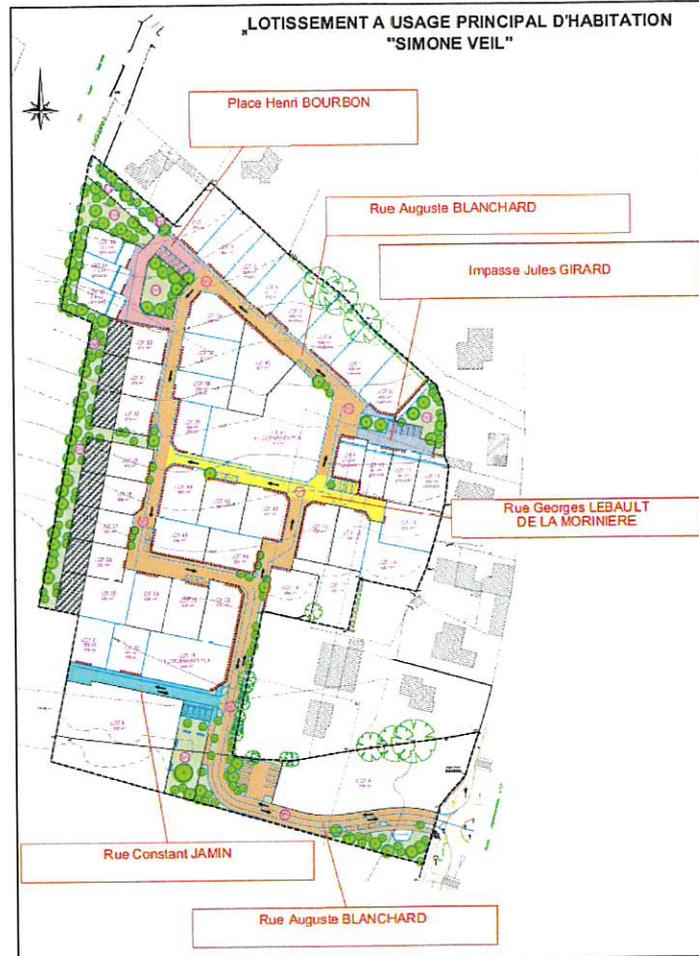
Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

### 24- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°22 DU 21 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE À LA DÉNOMINATION DE RUES POUR LES LOTISSEMENTS LE DOMAINE DU CHÊNE, SIMONE VEIL ET LA TRANCHE 8 DE LA TIBOURGÈRE

Par délibération n°22 du 21 septembre 2020, le Conseil municipal a délibéré sur la dénomination de rues de plusieurs lotissements privés.

Or, une erreur matérielle s'est glissée dans ladite délibération, et il convient donc de rectifier la délibération existante en indiquant la rue Constant JAMIN et non l'impasse Constant JAMIN dans le lotissement « Simone Veil ».

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22 du 21 septembre 2020 relative à la dénomination de rues pour les lotissements Le Domaine du Chêne, Simone Veil et la tranche 8 de la Tibourgère,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024,

Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier la délibération n°22 du 21 septembre 2020 en indiquant la rue Constant JAMIN à la place de l'impasse Constant JAMIN,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires.

Jean-Marie RAUTUREAU  
Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 08 FEV. 2024  
Publié électroniquement le : 08 FEV. 2024



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire